

## COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le vingt-neuf avril à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, M LADJCI Gamal, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, MME RECCHIA Alma, M. OREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Date de convocation :  
23/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

Pouvoirs :

M BRIERE Johnny a donné pouvoir à Mme NEVEU  
M PERROT Gilles a donné pouvoir à M. COULOUMY  
M PIOCELLE CORNILLON Fabrice, a donné pouvoir à M LADJCI  
M. ZAFIRELIS Ivan a donné pouvoir à M. THAUVIN

Absents excusés : Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

#### N° 39/26 – CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES AU SEJOUR INTERCO' GO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie participe au développement des actions pour la jeunesse en collaboration avec les services de ses communes membres,

Considérant que la CCOB participe à l'organisation des journées « Intercos' Go » afin de permettre les échanges entre les jeunes du territoire,

Considérant que les services jeunesse des communes membres ont présenté un projet de séjour à Strasbourg pour les jeunes de 11-14 ans du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026 pour un montant approximatif de 27 365.13€(vingt-sept mille trois cent soixante-cinq euros et treize centimes),

Considérant que pour financer ce séjour et permettre une participation moindre des familles, il a été convenu que la Communauté de communes et ses communes membres prendraient en charge une partie du coût du séjour,

Considérant que chacune des communes membres de l'Orée de la Brie participe à hauteur de mille euros, la somme de 11 365.13€ (onze mille trois cent soixante-cinq euros et treize centimes) sera pris en charge par la communauté de communes,

Considérant que pour des raisons pratiques, il est préférable que la Communauté de commune prenne en charge l'intégralité des dépenses et qu'elle demande le montant de la participation mentionné ci-dessus aux communes membres,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217704501-20260629-39\_26-DE

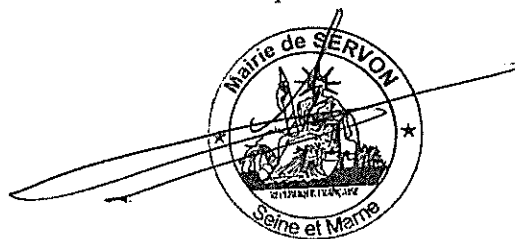
A l'unanimité,

**DELIBERE** :

**Article 1** :De fixer la participation de la commune de SERVON au séjour à Strasbourg à 1.000 € (mille euros).

**Article 2** :D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation des communes au séjour Interco 'Go en Provence entre la CCOB et les communes membres.

A Servon, le 29 juin 2026  
Le Maire,  
Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217704501-20260629-39\_26-DE